

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01024 Numéro SIREN : 789 158 730 Nom ou dénomination : TAMARIN PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 6718

SARL TAMARIN PROMOTION

12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2021

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 11



DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VAENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	883	883				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	23 050		23 050	23 050		
	Créances rattachées à des participations	682 706	19 006	663 700	301 892	361 808	119.85
	Autres titres immobilisés	80		80	80		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	706 719	19 889	686 830	325 022	361 808	111.32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	179 945		179 945	209 862	29 917	14.26
	Autres créances	367 986		367 986	462 955	94 970	20.51
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	126		126	215	89	41.36
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	548 057		548 057	673 032	124 976	18.57
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 254 776	19 889	1 234 887	998 055	236 832	23.73

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

682 706

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2021 12	Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	238 176	3 640	241 816	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	324 945	241 816	83 128	34.38
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	573 121	248 176	324 945	130.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	339 612	444 876	105 264	23.66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 757	53 375	51 382	96.27
	Dettes fiscales et sociales	29 954	35 558	5 604	15.76
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 400	3 600	200	5.56
	Autres dettes	184 043	212 469	28 427	13.38
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	661 766	749 879	88 113	11.75
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 234 887	998 055	236 832	23.73

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

661 766 749 879

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 289		2 289			2 289	
Chiffre d'affaires NET	2 289		2 289			2 289	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0		1	1	82.50
Total des Produits d'exploitation (I)			2 289		1	2 290	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			84 053		44 578	39 475	88.55
Impôts, taxes et versements assimilés			717		668	49	7.34
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1		0	1	640.00
Total des Charges d'exploitation (II)			84 770		45 246	39 525	87.36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			87 059		45 245	41 814	92.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2021 12	30/09/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	492 121	291 010	201 111	69.11
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 236	5 070	166	3.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	497 357	296 080	201 277	67.98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	85 353	9 119	76 234	835.98
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	85 353	9 119	76 234	835.98
2. Résultat financier (V-VI)	412 004	286 961	125 043	43.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	324 945	241 716	83 228	34.43
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		100	100	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 757	1 757	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		1 857	1 857	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 757	1 757	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		1 757	1 757	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		100	100	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	495 068	297 939	197 130	66.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	170 124	56 122	114 001	203.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	324 945	241 816	83 128	34.38

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le trente et un mars, à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents :

SARL TAMARINS DVLP	
Représentée par son gérant Éric BRANCALEONI,	propriétaire de 24 parts
Andrée BRANCALEONI,	propriétaire de 24 parts en usufruit
Marcel BRANCALEONI,	propriétaire de 24 parts
Éric BRANCALEONI	propriétaire de 8 parts en nue-propriété et de 28 parts en pleine propriété
William BRANCALEONI	propriétaire de 8 parts en nue-propriété
Franck BRANCALEONI	propriétaire de 8 parts en nue-propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Éric BRANCALEONI préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de + 324 944,72 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 324 945 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u>		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice	324.945	
<u>AFFECTATION</u>		
• Report à nouveau		324.945
<u>TOTAUX</u>	324.945	324.945

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.





TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 31/03/2022

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les restrictions gouvernementales appliquées fin 2020 et début 2021 n'ont pas eu d'impacts majeurs sur le marché immobilier transactions.

Le marché de la construction neuve a été plus touché. En 2020 le nombre de permis de construire a reculé du fait de la crise sanitaire. Les 2 confinements ont freiné à la fois les instructions de permis, mais aussi l'activité de construction et de vente obligeant les promoteurs à réduire les mises en commercialisation de nouveaux programmes.

Si le pire de la crise est passé beaucoup d'incertitudes demeurent sur la reprise de l'activité. La lenteur d'obtention des permis de construire, le manque de foncier et l'excès de recours administratif sont les 3 principaux freins à la construction de logements neufs.

Le pacte pour la relance de la construction durable, la prolongation du dispositif de défiscalisation introduit par la loi Pinel, le prêt à taux zéro devraient permettre de soutenir l'activité de construction dans le neuf pour les années suivantes.

En raison de ces éléments la société a dû soutenir financièrement ses participations.

Principaux risques et incertitudes

NEANT

Utilisation des instruments financiers

NEANT

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Hors contexte exceptionnel lié à la pandémie Covid-19 il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

N E A N T

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'événement Covid-19 étant toujours en cours la société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société a une participation de 50 % dans la Sarl 9 D'ANGELY, en liquidation dont la situation nette au 30/09/2021 est de 199 euros pour un résultat de -936 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 634 euros. Les opérations de liquidation sont toujours en cours.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ORESSENCE, en liquidation, dont la situation nette au 30/09/2021 est – 34 955 euros pour un résultat de 0 euros.

Le compte courant dans cette société est créiteur de 19.006 euros. Les opérations de liquidation sont toujours en cours.

La société a une participation de 37,50 % dans la Sarl CARRE CROISETTE dont la situation nette au 30/09/2021 est de -160 852 euros pour un résultat de – 215 459 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 40 % dans la Sarl LORD BYRON, en liquidation dont la situation nette au 30/09/2021 est de – 11 728 euros pour un résultat de -12.065 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 975 euros. Les opérations de liquidation sont toujours en cours.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VOILES D'ITYS, en liquidation dont la situation nette au 30/09/2021 est de 1 485 euros pour un résultat de -715 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 17.918 euros. Les opérations de liquidation sont toujours en cours.

La société a une participation de 45 % dans la SAS VILLA VEGA dont la situation nette au 30/09/2021 est de -98.493 euros pour un résultat de -17.467 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ALBA, en dissolution dont la situation nette au 30/09/2021 est de 3.075 euros pour un résultat de -5.357 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl DOLCE VILLA dont la situation nette au 31/12/2020 est de -63.593 euros pour un résultat de -40.392 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 13.211 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl ZENITH dont la situation nette au 30/09/2021 est de -47.761 euros pour un résultat de +255.635 euros.

Le compte courant dans cette société est créiteur de 85.113 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SCCV LE PARC SAINTE HELENE dont la situation nette au 31/12/2020 est de -87.437 euros pour un résultat de -88.437 euros.

Le compte courant dans cette société est créiteur de 213.447 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SCCV PARC CROISETTE dont la situation nette au 31/12/2020 est de 516.449 euros pour un résultat de +514.449 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 18.883 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SCCV 38 FOCH dont la situation nette au 31/12/2020 est de -112.614 euros pour un résultat de -29.390 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SARL VILLA PALMA dont la situation nette au 30/09/2021 est de -142.453 euros pour un résultat de -76.705 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 80 % dans la SCCV COSY CORNER dont la situation nette au 31/12/2020 est de -90.307 euros pour un résultat de -36.076 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 20 % dans la SARL LES JARDINS DE LUCIE dont le 1^{er} exercice social clôture au 31/12/2021.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

N E A N T

PRISES DE CONTROLE

N E A N T

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

N E A N T

SOCIETES CONTROLEES

N E A N T

PARTICIPATIONS CROISEES

N E A N T

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2021 :

- . le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à -2.289 euros.
- . le total des produits d'exploitation s'élève à -2.289 euros ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 84.770 euros dont 78.500 euros d'honoraires d'assistance et gestion ;

Le résultat d'exploitation ressort à -87.059 euros contre -45.245 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le résultat financier se solde par un résultat positif de 412.004 euros (dont 492.121 euros de produits sur participations) contre un résultat positif de 286.961 euros au titre de l'exercice précédent

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à +324.945 euros.

Le résultat exceptionnel est nul.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un impôt sur les bénéfices de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 324.945 euros contre un bénéfice de 241.816 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.234.887 euros contre 998.055 euros au titre de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ne suscitent aucun commentaire particulier eu égard au contexte exceptionnel lié à l'évènement Covid-19 toujours en cours.

L'avancement des programmes immobiliers en cours a été ralenti en raison de la crise sanitaire.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à +324.945 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
ORIGINE :		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice	324.945	
AFFECTATION		
• Report à nouveau		324.945
TOTAUX	324.945	324.945

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous informons de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

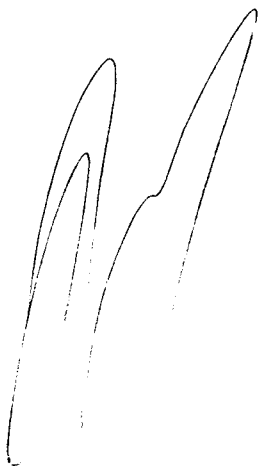
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de prendre acte de ce que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice été nulle, de même que la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant





TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 31/03/2022

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L 223-19 DU Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

Chers associés,

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

1.- CONVENTIONS ANTERIEURES

1.1- Entre la Société et d'une part Éric BRANCALEONI et M. Marcel BRANCALEONI relatives à la rémunération de leurs apports en compte courant qui ont permis d'assurer les besoins en financement de l'opération immobilière en cours et d'obtenir les concours bancaires indispensables.

Cette rémunération a généré 3.234 euros pour l'exercice écoulé.

1.2- Entre la société et la société TAMARINS DVLP, immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 491 964 805, portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. La rémunération mensuelle de la société TAMARINS DVLP est fixée, pour sa partie fixe à 1.000 € HT auxquels s'ajoute une part variable de 500 € HT pour chaque société support de programme active gérée par la société TAMARIN PROMOTION.

Charges de l'exercice : 78.500 euros hors taxes.

1.3- Entre les sociétés centralisatrices du groupe TAMARIN PROMOTION, TAMARIN INV, TAMARINS DVLP et les sociétés filiales portant sur la gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe.

2.- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de + 324 944,72 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 324 945 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u> • Résultat bénéficiaire de l'exercice	324.945	
<u>AFFECTATION</u> • Report à nouveau		324.945
<u>TOTAUX</u>	324.945	324.945

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 :

Les restrictions gouvernementales appliquées fin 2020 et début 2021 n'ont pas eu d'impacts majeurs sur le marché immobilier transactions.

Le marché de la construction neuve a été plus touché. En 2020 le nombre de permis de construire a reculé du fait de la crise sanitaire. Les 2 confinements ont freiné à la fois les instructions de permis, mais aussi l'activité de construction et de vente obligeant les promoteurs à réduire les mises en commercialisation de nouveaux programmes.

Si le pire de la crise est passé beaucoup d'incertitudes demeurent sur la reprise de l'activité. La lenteur d'obtention des permis de construire, le manque de foncier et l'excès de recours administratif sont les 3 principaux freins à la construction de logements neufs.

Le pacte pour la relance de la construction durable, la prolongation du dispositif de défiscalisation introduit par la loi Pinel, le prêt à taux zéro devraient permettre de soutenir l'activité de construction dans le neuf pour les années suivantes.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	883		
TOTAL	883		
Autres participations	343 948		361 808
Autres titres immobilisés	80		
TOTAL	344 028		361 808
TOTAL GENERAL	344 911		361 808

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			883	883
TOTAL			883	883
Autres participations		0	705 756	705 756
Autres titres immobilisés			80	80
TOTAL		0	705 836	705 836
TOTAL GENERAL		0	706 719	706 719

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	682 706	682 706	
Autres créances clients	179 945	179 945	
Taxe sur la valeur ajoutée	97 946	97 946	
Groupe et associés	114 962	114 962	
Débiteurs divers	155 077	155 077	
TOTAL	1 230 637	1 230 637	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	33 723	33 723		
Fournisseurs et comptes rattachés	104 757	104 757		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 429	29 429		
Autres impôts taxes et assimilés	525	525		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 400	3 400		
Groupe et associés	305 889	305 889		
Autres dettes	184 043	184 043		
TOTAL	661 766	661 766		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000		100		100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements divers	Linéaire	4 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS S/CREANCES RATT.PART.	
- INT CC ZENITH 2021	996
- INT CC PARC STE HELEN 2021	2 263
- INT CC PARC CROISETTE 2021	62
Total	3 320

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES RATT PARTIC INT COURUS	
- INT PART V. VEGA 2019	375
- INT PART DOLCE VILLA 30/9/21	117
- INT DOLCE VILLA 2019	171
- INT DOLCE VILLA 2020	153
- INT PARC CROISETTE 2020	170
FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE	
- PROV HON ASSIST DVLP 2021	94 200
- PROV HONOS AG CPTES 2021	480
- PROV DEB AG CPTES 2021	36
- PROV EC 2021	4 320
- PROV DEB 2021	186
- PROV GREFFE CPTES 2021	45
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- PARC STE HELENE AAE/43 09/18	2 289
ETAT- CHARGES A PAYER	
- PROV CFE A PAYER 30/09/2021	525
DIVERS CHARGES A PAYER	
- INT TAM INV 2021	1 942
Total	105 008

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

B. Renseignements globaux

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Titres immobilisés	7
Créances immobilisées	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités enEuros	8
Détail des produits à recevoir	9
Détail des charges à payer	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	11

NA = Non Applicable NS = Non significative